



Conseil économique et social

ECOSOC/6368

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil économique et social

Session de fond 2008

40^e & 41^e séances – matin & après-midi

L'ECOSOC PROROGÉ LE MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF AD HOC SUR HAÏTI ET FAIT SIENNES LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

/...

Une résolution contenue dans ce rapport a dû faire l'objet d'un vote nominal séparé. L'ECOSOC a ainsi adopté, par 25 voix pour, 19 voix contre et 2 abstentions, une résolution sur la situation des Palestiniennes vivant sous l'occupation et l'aide à leur apporter. Ce texte réaffirme notamment que l'occupation israélienne demeure un obstacle majeur à l'amélioration de la condition des Palestiniennes, ainsi qu'à leur autonomie et à leur intégration dans le développement de leur société. Avant la mise aux voix du texte, les délégations d'Israël et les États-Unis ont exhorté les délégations à ne pas voter en faveur du projet de résolution.

/...

La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

Aux termes de la résolution contenue dans la section B du rapport sur les travaux de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social préconise l'adoption de mesures supplémentaires visant à améliorer de façon tangible la difficile situation qu'elles vivent sur le terrain et les conditions de vie des Palestiniennes et de leur famille. Il réaffirme aussi que l'occupation israélienne demeure un obstacle majeur à l'amélioration de la condition des Palestiniennes, ainsi qu'à leur autonomie et à leur intégration dans le développement de leur société, et encourage toutes les femmes de la région à assumer un rôle actif dans l'appui au processus de paix.

Par ce texte, le Conseil économique et social exige en outre qu'Israël, puissance occupante, respecte pleinement les dispositions et principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des Règlements annexés à la quatrième Convention de La Haye, en date du 18 octobre 1907, et de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949, afin de protéger les droits des Palestiniennes et de leur famille. L'ECOSOC demande également à Israël de prendre des mesures pour que les femmes et les enfants palestiniens réfugiés et déplacés puissent tous regagner leurs foyers et recouvrer leurs biens, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question.

Explications de vote

Mme MEIRAV EILON-SHAHAR (Israël) a déclaré que cette résolution avait une intention politique, puisqu'elle ne prend pas en compte la place de la femme palestinienne dans une société patriarcale, où se perpétuent les violences et la pratique de l'excision. « Les problèmes auxquels font face les femmes palestiniennes sont très importants, mais ce texte passe sous silence » ceux que je viens d'évoquer, a ajouté la représentante, qui a encouragé les délégations à voter contre.

Mme LAURIE LERNER PHIPPS (États-Unis) a regretté que ce texte n'évoque pas la manière dont les Israéliens sont ciblés par les Palestiniens. Le Gouvernement américain verse beaucoup d'argent pour l'aide destinée aux Palestiniens des territoires occupés et contribue aussi au financement d'activités qui leur sont destinées, par l'intermédiaire d'autres institutions du système des Nations Unies, sans compter l'aide bilatérale. Nous souhaitons œuvrer avec le Quatuor pour faire en sorte que la vision de M. Bush de voir créer deux États coexistant en paix se concrétise. « Une résolution si biaisée ne fait que saper le rôle médiateur des Nations Unies », a estimé le représentant en conclusion.

À l'issue du vote, Mme NADYA RIFAAT RASHEED, Observatrice permanente de la Palestine, a remercié les délégations ayant voté en faveur de la résolution présentée aujourd'hui. Elle a déclaré que les propos d'Israël étaient caractéristiques de l'attitude de cette délégation, puisque le régime qu'elle représente est l'auteur de crimes infligés à la société palestinienne. Si Israël refuse d'admettre ses torts, comment peut-on progresser vers la paix? s'est-elle demandée. Israël est vraiment mal placé pour s'ingérer dans nos affaires et devrait plutôt œuvrer à travailler à la résolution pacifique du conflit, a-t-elle dit.

/...

* ** *